

Mr. Lees a fait rapport que les Messagers s'étoient rendus auprès de son Excellence le Gouverneur avec l'adresse de cette Chambre de Lundi dernier : et qu'il avoit plu à son Excellence la recevoir gracieusement et de répondre à ses fins, en accordant une lettre de crédit pour cent livres, en faveur du Greffier de cette Chambre.

Sur motion de Mr. Richardson secondé par Mr. Lester,

Ordonné, que le Bill grossoyé pour la nomination d'inspecteurs qui fixeront la qualité de la Potasse et Perlasse pour l'exportation, soit maintenant lu pour la troisième fois.

En conséquence le dit Bill a été lu pour la troisième fois.

Sur motion de Mr. J. A. Panet secondé par Mr. Berthelot,

Ordonné, que le mot "Vendeur," dans la 33me ligne de la première feuille, soit retranché, et que celui "Propriétaire" y soit substitué.

Et le dit aménagement a été fait à la table.

Sur motion de Mr. Richardson secondé par Mr. Lester,

Résolu, que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour la nomination d'Inspecteurs, qui fixeront la qualité de la Potasse et Perlasse pour l'exportation."

Ordonné, que ce Bill soit porté au Conseil Législatif par Mr. Richardson et Mr. P. L. Panet, et qu'ils informent le dit Conseil que l'Assemblée l'a passé, et désire sa concurrence.

Alors, sur motion de Mr. M'Nider secondé par Mr. J. A. Panet,

La Chambre s'est adjournée à Lundi prochain, à trois heures après midi.

*Lundi, le 16me Fevrier, 1795.*

UN Message de son Excellence le Gouverneur signé par son Excellence, a été présenté par l'Honorable Mr. De Bonne à Mr. l'Orateur, avec divers Comptes et Papiers y mentionnés ; lequel message a été lu, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et est comme suit :

(Signé) DORCHESTER GOUVERNEUR,

LE Gouverneur a donné des directions pour mettre devant la Chambre d'Assemblée les Comptes des Revenus Provinciaux de la Couronne, depuis le 6me Janvier 1794, jusqu'au cinquième Janvier 1795, aussi de la dépense Civile pour la même période.

N° 1. Argent reçu provenant du Revenu Casuel et Territorial entre le 6me Janvier 1794 et le 5me Janvier 1795.

2 . Ditto pour Droits et Licences en conséquence de l'Acte de la 14me de sa Majesté entre ditto et ditto.